

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 22 JUIN 2023

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : BAGARD TRIPONEL Stéphanie, HAENEL Isabelle, SAUPIN Lila, RAFFA Simone, DESPRES Cécile MM : BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond et RIEGERT Roland.

Absent excusé : TERNOIS James

Excusée ayant donné procuration : Mme PIERREZ Sabine (procuration à Mme BAGARD TRIPONEL Stéphanie)

Absents : Mme DA SILVA Corinne, M. CARCHANO Sébastien et M. LAURENT Jérôme

A été nommé secrétaire : M. WENTZ Nicolas, Directeur des Services

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2023
- 02/ Modification parcellaire suite aux travaux de la rue du Canal d'Alsace
- 03/ Aménagement extérieur du Hangar ZI
- 04/ MAPA – Information au Conseil
- 05/ Divers
- 06/ Tour de table

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Affectation du produit de la chasse pour le bail 2024-2033

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2023

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte-rendu du 23 mai 2023 tel que présenté sous réserve des modifications de formulation de la description du point 3.

Mme Lila SAUPIN s'abstient puisqu'elle était absente lors de la dernière séance.

02/ Modification parcellaire suite aux travaux de la rue du Canal d'Alsace

Suite aux travaux de rénovation de la rue du Canal d'Alsace, le trottoir a été élargi au droit du n°08 en accord avec les propriétaires.

Il convient donc à présent de régulariser les limites de propriétés sur la base des travaux réalisés.

Le cabinet de géomètre AGE a été mandaté pour réaliser les procès-verbaux d'arpentages correspondants.

Il ressort de ce PV qu'une parcelle de 0,16 ares est à rétrocéder à la commune et qu'une autre de 0,01 are est à rétrocéder aux propriétaires du n°08.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet d'échange de parcelles
- approuve le PV d'arpentage
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

3/ Affectation du produit de la chasse pour le bail 2024-2033

Le Conseil municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, décide de

- consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite

Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publiée. La publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole.

04/ Aménagement extérieur du Hangar ZI

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement au hangar dans la zone industrielle.

L'usage de cette dernière évolue et il apparaît désormais nécessaire d'aménager correctement les abords extérieurs de la construction. Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Améliorer l'intégration paysagère du site en développant les espaces verts.
- Améliorer le stationnement des véhicules en limitant l'imperméabilisation des sols.
- Fluidifier le trafic pour permettre aux véhicules de circuler correctement sur la parcelle.
- Créer une capacité de stockage d'eau de pluie en vue de limiter le recours à l'eau de réseau pour l'arrosage des espaces verts.

- Garantir l'évolutivité potentielle du bâtiment.

Pour ce faire un avis d'appel public a été lancé comprenant les prestations suivantes :

- Pose d'un dispositif enterré de récupération d'eau et raccordement des gouttières.
- Raccordement du trop-plein sur puits perdu existant
- Préparation adéquate des surfaces selon schéma d'aménagement
- Fourniture et pose de concassés selon schéma d'aménagement
- Fourniture et pose de bordures, pavés selon schéma d'aménagement
- Fourniture et pose des enrobés selon schéma d'aménagement
- Fourniture et pose de réseaux secs entre le bâtiment et la limite de propriété en prévision du raccordement d'une future installation solaire de toiture selon préconisation d'installateurs solaires.
- Implantation des espaces verts et intégration paysagère selon schéma d'aménagement

Lors du prochain conseil l'assemblée sera amenée à délibérer sur l'offre la mieux disante pour ce projet.

05/ MAPA – Information au Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 2122-23 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire est amené à rendre compte à l'assemblée des marchés passés, à savoir :

- achat d'un columbarium chez Granimond pour un montant de 23 325,60€
- création d'un espace cinéraire au cimetière central auprès de Hoffarth pour un montant de 4 000,00€
- aménagements paysagers rue du canal auprès des Gazons de la hardt pour un montant de 4 184,40€
- pose et dépose de candélabres rue du canal auprès de Pontiggia pour un montant de 3 420,00€
- installation boîtier GSM auprès de Trust info pour un montant de 10 860,00€
- achat d'une plieuse auprès de Hisler Alsace pour un montant de 3 164,40€
- achat d'un écran pour la salle du CM chez Comab pour un montant de 6 264,00€

Le Conseil prend acte.

05/ Divers

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent communal a fait valoir son droit à mutation à compter du 15 Août. Un recrutement sera lancé prochainement.

Dans le cadre du projet de réaménagement du hangar technique, Monsieur le Maire informe également qu'un projet de solaire photovoltaïque est à l'étude. Des devis ont été demandés à des installateurs afin d'avoir une idée de chiffrage. Sébastien BRODHAG fait remarquer qu'il serait bon de s'assurer de la capacité de la charpente à soutenir le poids des panneaux. Monsieur le Maire indique qu'un bureau d'étude sera mandaté pour en étudier la faisabilité technique.

06/ Tour de table

Roland RIEGERT pose la question de l'entretien de la piste cyclable entre Hombourg et Ottmarsheim. Un entretien sera réalisé par le prestataire.

Stéphanie BAGARD se félicite du programme de la Fête de la musique qui a eu lieu en différents points du village. Elle rappelle par ailleurs les principales dates des festivités de l'été : la fête au village et une nouvelle édition de Jazz à Hombourg qui aura lieu cette année sur la plaine sportive en partenariat avec la MJC les Quilles et l'école de rugby.

Noël GRANDIDIER signale le succès de la sortie seniors où 49 personnes ont participé. Au programme : visite du Hartmannswillerkopf, repas au Hirtzenstein et visite de la cave de Wuenheim

Isabelle HAENEL indique avoir contacté les VNF au sujet de bancs qui ont été démontés sur les berges du canal. Elle dit n'avoir eu aucune réponse pour le moment.

Lila SAUPIN informe le conseil sur les effectifs de rentrée ainsi que des dates des fêtes de l'école. La maternelle fêtera le 23 Juin, l'école élémentaire le 04 Juillet. Elle transmet également les remerciements de l'équipe pédagogique de la maternelle qui a pu bénéficier d'une formation de Sauveteur Secouriste du Travail. Cette formation a été prise en charge par la commune.

Raymond MOEBEL informe le conseil municipal que l'opération de rénovation de la rue du Canal est désormais réceptionnée. Le bilan financier de l'opération se révèle positif puisque le total des dépenses est inférieur au montant attribué. Le montant total des moins-values cumulé sur les 2 lots s'élève à 10 582,71 €.

Une vidéo du feu d'artifice ayant clôturé les festivités du jumelage est diffusée. Monsieur le Maire en profite pour saluer le succès de l'évènement et remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour faire de ce moment une réussite.

La séance est levée à 21h15